

## **12. Les modalités du numérique : Le plaisir dans le numérique**

### **Plan**

1. Introduction
  2. Les avantages de la numérisation
  3. La qualification juridique du texte numérique
  4. Le numérique, base de données électronique
  5. Conclusion
- Bibliographie.

### **1-Introduction**

L'impact positif des technologies numériques dans les différentes recherches des différents domaines n'est plus à démontrer. Elle est synonyme de progrès, de confort et de sécurité quotidiens. La numérisation est actuellement le mode le plus favorable de conservation et de diffusion des documents. Dans la mesure où elle permet aux chercheurs que nous sommes une exploitation plus aisée des documents.

La numérisation est "*la représentation d'informations ou de grandeurs physiques au moyen de caractères tels que des chiffres*"<sup>33</sup>. Actuellement, le système de numérisation le plus couramment utilisé est le système binaire, dans lequel chaque information est représentée par soit 1, soit 0.

### **2. Avantages de la numérisation**

Si les technologies de l'information et de la communication contribuent de façon spectaculaire au développement de l'accès à la connaissance et à la culture, dans leur acception la plus extensive, elles ne vont pas sans soulever de nombreuses interrogations sur ses modalités, la répartition des rôles entre acteurs privés et publics et les menaces éventuelles que le numérique pourrait faire peser sur les médias traditionnels et la production de contenus.

En effet, le numérique a le potentiel d'être bien plus qu'un texte lu sur un écran. Il comporte des éléments de diverses natures : visuels (statiques ou animés), sonores, etc. Dès lors que l'utilisateur ne reçoit pas passivement l'information contenue dans le texte numérique mais agit et exerce une influence sur la réception de cette information, il y a interactivité. Un texte numérique pourrait également permettre de copier coller une partie du contenu afin de l'exporter vers un autre document ; ou d'extraire les idées principales d'un texte ; ou de le surligner et l'annoter ; etc. Les possibilités sont nombreuses, allant de la réorganisation à la modification du contenu du texte numérique. Outre ces fonctionnalités, le numérique séduit par son volume et sa portabilité. De fait, le format numérique est idéal pour les ouvrages volumineux.

### **3. La qualification juridique du texte numérique**

Nous nous intéressons à l'aspect juridique de la numérisation, et plus spécifiquement en matière de droits d'auteur. En effet, les règles de la propriété littéraire et artistique ne peuvent être appliquées dans le numérique, elles doivent être adaptées, notamment pour tenir compte de son immatérialité.

---

<sup>33</sup> .Le Petit Larousse illustré, éd, 2002.

La qualification juridique du texte numérique est le préalable indispensable à l'étude des modalités d'application des droits d'auteur au document numérique par exemple, puisqu'elle permet de déterminer quel régime lui appliquer.

Le texte numérique implique forcément une composante logicielle<sup>34</sup> car certains textes numériques intègrent des éléments d'autres natures tels que des images, de la vidéo, du son, etc.

Le produit numérique réalisé combine des textes par le biais d'une composante logicielle, qui permet à l'utilisateur non seulement de lire, mais aussi de mettre en œuvre ses diverses fonctionnalités.

#### **4. Le numérique, base de données électronique :**

Dans le cadre de notre projet, l'objectif est de constituer une base de données, celle-ci est définie comme "un recueil d'œuvres, de données ou d'autres éléments indépendants, disposés de manière systématique ou méthodique, et individuellement accessibles par des moyens électroniques ou par tout autre moyen." Cette définition pose des conditions quant au contenu de la base de données, à la disposition de ce contenu, et au moyen d'y accéder.

Les deux dernières conditions sont aisément remplies dans le cas du produit numérique : la disposition de son contenu est forcément pré réfléchi, sans quoi le texte numérique a peu d'intérêt ; en outre, on accède à ce contenu au moyen d'un outil informatique. Reste la première condition : les éléments composant le contenu du texte numérique doivent être dissociables.

#### **Conclusion**

L'interactivité dans l'exploitation du document numérique nécessite une action coordonnée entre l'utilisateur et l'outil informatique par l'écran. Donner envie, c'est suggérer ou générer du plaisir, des émotions positives. Ceci dit, la plupart des travaux menés sur les interfaces comme sources de plaisir, se focalisent sur le design des formes, des couleurs, des matières, oubliant les effets de sens de la relation gestuelle entre l'utilisateur et la machine. Nous faisons l'hypothèse que les gestes requis par le dispositif matériel et informatique pour interagir avec la machine peuvent constituer une modalité c'est-à-dire un ensemble de règles spécifiques porteur de significations mais aussi de formes iconiques qui génèrent du sens leur relation avec le corps de l'utilisateur. Chaque type d'interaction gestuelle se fonde sur un système de valeur singulier, sur un mode d'être à l'objet spécifique qui est pour l'utilisateur en situation porteur de plaisir.

#### **Bibliographie**

Ouvrages généraux

*Lamy Droit de l'informatique et des réseaux* édition 2003

*Lamy Medias et communication*

Manuels

X. Linant de Bellefonds, *Droits d'auteur et droits voisins*,

*Dictionnaire compare du droit d'auteur et du copyright*, dir. M. Cornu et al., CNRS Editions, 2003

Articles juridiques

X. Linant de Bellefonds, *Jeux vidéo : le logiciel gagne des points*, CCE septembre 2003, chr. 20 page 9

---

<sup>34</sup> . Lamy « Droit de l'information et des réseaux éditions » 2003, §420.

A. Hollande et C.Zuker, *Précautions juridiques en matière de conception de liens hypertextes*, in CCE janv. 2001, fiche pratique #1, p.8.

Presse

M. Jacot, *Envol des ventes de livres en ligne*, Le Monde, 29/04/04L. Weeks, *EBooks Not Exactly Flying Off the Shelves*, Washington Post, 6/7/02

B. Amauric du Chaffaut, *Le droit de l'édition confronte au numérique*, Les Echos, 6/3/02

Sites internet

[www.legifrance.fr](http://www.legifrance.fr)

[www.eink.com](http://www.eink.com)

[www.eff.com](http://www.eff.com)

[www.numilog.com](http://www.numilog.com)